



Évreux, le 15 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'État au soutien des collectivités territoriales suite aux intempéries

A la suite des intempéries qui ont touché le département dans la nuit des 4 et 5 juin 2018 et provoqué de nombreux dégâts dans les communes de l'ouest et du sud de l'Eure en détruisant en tout ou partie des voiries et des ouvrages attenants.

L'État s'est mobilisé, aux côtés des collectivités territoriales touchées en les accompagnant et en les conseillant pour le recensement des dégâts et dépenses éligibles.

**Un concours financier a été accordé par l'État au titre de la dotation de solidarité intempéries d'un montant global de 352 877,30 € au profit des collectivités les plus impactées.**

Vingt-six chantiers ont été financés, principalement pour :

- la réfection de voirie,
- les travaux sur les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau
- la réfection de passerelles flottantes
- les travaux de reconstruction de ponts
- la reconstruction de berge suite à éboulement

#### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

